



<b>Nom de la politique</b>	<b>Politique conjointe de PCQVP en matière de collecte de fonds et de réaffectation des subventions</b>
<b>Date d'exécution</b>	<b>Novembre 2017</b>
<b>Date de révision</b>	<b>Juin 2020</b>

## Introduction

Le secrétariat de Publiez Ce Que Vous Payez (PCQVP) contribue à la mise en œuvre de la stratégie mondiale de PCQVP, Vision 2025, en coordonnant un plaidoyer efficace et fondé sur des preuves, ainsi qu'en soutenant un mouvement mondial diversifié et inclusif. En vue de la réalisation de ces objectifs, le secrétariat occupe six fonctions principales : relier les actions de plaidoyer, coordonner le plaidoyer, mener des campagnes, soutenir les coalitions nationales efficaces, favoriser un réseau efficace et établir des partenariats efficaces. Ces fonctions principales et fondamentales sont décrites dans le [Plan opérationnel 2020-2022](#) du secrétariat.

Au fil des années, le secrétariat a joué un rôle en soutenant les efforts visant à fournir des ressources financières afin de mettre en œuvre la stratégie mondiale de PCQVP. Pour ce faire, il a entrepris des collectes de fonds conjointes avec les coalitions, a mobilisé des fonds de base pour appuyer le travail de ces dernières et les a également conseillées sur leurs efforts indépendants en matière de collecte de fonds. Dans le plan opérationnel 2020-2022 du secrétariat, ce type de soutien est envisagé dans le cadre de sa fonction visant à soutenir les partenariats efficaces. À propos des partenariats de financement, le rôle du secrétariat est strictement subsidiaire aux efforts de collecte de fonds indépendants des coalitions, qui demeurent essentiels pour soutenir les actions des coalitions, ainsi que pour la durabilité et l'impact global du mouvement PCQVP. Le soutien apporté par le secrétariat est encore limité dans sa portée et son ambition par l'ampleur du mouvement mondial de PCQVP : avec près de 50 coalitions affiliées, comprenant plus de 1 000 organisations membres, le secrétariat de PCQVP se trouve dans l'incapacité d'étendre son soutien à l'ensemble des coalitions simultanément, la charge administrative seule serait excessive. Une politique conjointe de collecte de fonds et de réaffectation des subventions a donc été établie en 2017 afin de définir clairement les critères qui motivent et limitent la participation du secrétariat à la collecte de fonds conjointe et à la réaffectation des fonds de base. Il convient de mentionner que les efforts du secrétariat doivent s'aligner sur la stratégie mondiale de PCQVP, ainsi que sur le plan opérationnel du secrétariat.

Cette version de la politique a été mise à jour en mai 2020 à la suite d'un examen sur la mise en œuvre jusqu'à maintenant, intègre les contributions de certains membres du secrétariat, des donateurs et des coalitions de PCQVP. L'examen a révélé que la collecte de fonds conjointe a



permis à PCQVP de récolter des fonds que les coalitions seules auraient été dans l'incapacité d'obtenir en raison des exigences des donateurs, telles que la portée transnationale ou la charge administrative. Il a également été noté que la politique de fonds conjointe n'a pas entraîné de concurrence avec les coalitions en vue de l'obtention des ressources et que la réaffectation des fonds n'a pas dissuadé les coalitions de poursuivre et de mener à bien leurs efforts de collecte de fonds indépendants. Dans l'ensemble, l'examen a suggéré que la collecte de fonds conjointe et la réaffectation des fonds de base ont amplifié le succès de PCQVP en matière de collecte de fonds et ont augmenté le montant total des ressources disponibles pour mettre en œuvre sa stratégie globale au sein du mouvement entier. L'examen a également permis de tirer un certain nombre de leçons sur la manière de renforcer la politique, qui sont reflétées dans cette version révisée, en clarifiant les différents rôles joués par le secrétariat, les critères qui motivent les décisions en matière de collecte de fonds et de réaffectation, ainsi que les processus connexes.

Cette politique couvre trois mécanismes employés par le secrétariat pour travailler avec les coalitions dans le cadre du financement de la stratégie de PCQVP. Les voici : 1) collecte de fonds conjointe avec les coalitions, 2) réaffectation des fonds de base, et 3) soutien à la collecte de fonds menée par les coalitions. Pour chaque typologie de soutien, la politique précise une définition, des critères d'éligibilité et dévoile un aperçu des processus connexes. L'annexe 1 fournit plus de détails sur les questions clés que le secrétariat prend en compte pour évaluer quand et comment s'engager.

## 1. COLLECTE DE FONDS CONJOINTE

**1.1 Définition** : le secrétariat recherche des possibilités de financement impliquant plusieurs pays/coalitions, lorsque sa participation est essentielle pour que les coalitions accèdent à un financement autrement impossible d'elles-mêmes (par exemple, en raison de la portée transnationale, du montant élevé des subventions, d'une charge administrative importante ou de demandes de financement groupé de la part de donateurs, <sup>1</sup> etc.). La collecte de fonds conjointe entre le secrétariat et les coalitions nécessite une collaboration sur l'élaboration des propositions en fonction de la portée de l'opportunité de financement et en tenant compte de l'avantage comparatif des coalitions et, en cas d'approbation du financement, sur la mise en œuvre du projet qui s'ensuit. Le secrétariat est le principal bénéficiaire des fonds et réaffecte les subventions aux coalitions en vue de la mise en œuvre. Lorsque plusieurs organisations membre au sein d'une coalition apportent une expertise complémentaire pertinente pour le projet, le secrétariat s'efforcera de travailler avec toutes les organisations membre concernées, au sein des structures

---

<sup>1</sup> Historiquement, certains donateurs de PCQVP ont demandé à acheminer les fonds vers de multiples coalitions par le biais du secrétariat en vue de renforcer la coordination ou de réduire le nombre de subventions à administrer. Ces arrangements de « transit de fonds » sont désormais considérés comme une forme de « collecte de fonds conjointe » dans le cadre de cette politique révisée.



de ces dernières, le cas échéant. De plus, il assurera la coordination avec d'autres acteurs dans le domaine de la gouvernance extractive qui témoignent d'une expertise essentielle pertinente pour le projet ou qui mettent en œuvre des projets offrant des possibilités de partenariat et de synergie. Lorsque le secrétariat est informé d'opportunités auxquelles les coalitions peuvent accéder directement, il prend contact avec la ou les coalitions nationales concernées et évalue la valeur ajoutée de l'engagement dans des efforts de collecte de fonds conjointe pour cette proposition.

**1.2 Critère d'éligibilité :** les décisions de poursuite d'une collecte de fonds conjointe avec des coalitions sont guidées par les critères suivants :

- preuve que le financement serait difficile d'accès pour les coalitions individuelles ou les coalitions sans l'implication du secrétariat ;
- alignement sur la stratégie mondiale de PCQVP et le plan opérationnel du secrétariat ;
- l'organisation de la coalition répond aux exigences des donateurs (par exemple, les thèmes et les pays de travail spécifiés lors des appels ou discutés avec les donateurs, solidité des systèmes de gouvernance et de gestion financière) ;
- la coalition adhère, ou s'efforce d'adhérer, aux principes de fonctionnement et aux normes de la coalition de PCQVP ;
- la coalition s'est engagée activement avec le mouvement au niveau régional et mondial, le secrétariat et d'autres coalitions ;
- la coalition a, ou peut raisonnablement développer, une capacité programmatique et financière suffisante pour absorber le financement et mener à bien le projet proposé ;
- le secrétariat a, ou peut développer, la capacité programmatique et financière nécessaire pour gérer la réaffectation des subventions et coordonner la mise en œuvre du projet.

**1.3 Processus :** le secrétariat et les coalitions de PCQVP peuvent identifier les opportunités de collecte de fonds conjointe. Le secrétariat encourage les coalitions à contacter le personnel du secrétariat pour discuter des possibilités de collecte de fonds conjointe, en particulier lorsque les coalitions ont identifié une opportunité qui correspond à leurs priorités, tout comme aux priorités identifiées dans la stratégie de PCQVP. Le secrétariat évaluera la pertinence de la poursuite d'une possibilité de financement, en vérifiant l'alignement sur les critères d'éligibilité susmentionnés et en consultant les coalitions et, le cas échéant, les organes directeurs concernés (par exemple, le Conseil mondial de PCQVP, le Comité de pilotage pour l'Afrique et/ou le Conseil d'administration de PCQVP). L'élaboration des propositions sera coordonnée par le secrétariat, qui demandera aux coalitions de fournir des contributions en temps opportun, notamment par rapport à la diligence raisonnable nécessaire. En cas d'approbation du financement, le secrétariat assurera la coordination générale de la mise en œuvre et de la présentation des rapports aux donateurs. Les coalitions (sous-bénéficiaires) seront pour leur part responsables de la mise en œuvre des projets selon des normes élevées et dans les délais convenus, en veillant à ce que les rapports narratifs et



financiers soient présentés en temps utile et à ce que les progrès et les enseignements tirés soient régulièrement suivis. Elles devront également signaler le plus tôt possible les risques émergents ou les ajustements nécessaires. Les projets conjoints seront régis par les principes de redevabilité mutuelle, selon lesquels le secrétariat et les coalitions participantes sont responsables les uns envers les autres, ainsi qu'envers les donateurs et les bénéficiaires finaux des projets.

## 2. RÉAFFECTATION DES FONDS DE BASE

**2.1 Définition :** le secrétariat de PCQVP remplit un ensemble de fonctions essentielles (décrites ci-dessus) pour lesquelles il cherche à obtenir un financement à part entière. Dans le cadre de son processus annuel de planification stratégique, le secrétariat de PCQVP évalue s'il est possible et approprié de réaffecter une partie de son financement de base (à usage non restreint) au soutien des coalitions, en évaluant les besoins de ces dernières et la mesure dans laquelle la réaffectation des fonds de base contribue à la réalisation de la stratégie de PCQVP<sup>2</sup>. En règle générale, les fonds de base servent au soutien des coalitions :

- *Fonctions essentielles de la coalition.* Il s'agit des fonctions essentielles que les donateurs sont généralement moins intéressés à financer :
  - assemblées générales annuelles ;
  - élaboration de la stratégie des coalitions, planification, évaluation et réunions d'apprentissage par les pairs ;
  - coûts des coordinateurs nationaux (salaires et frais généraux) ;
  - contribution aux frais de représentation, de réseautage et de formation (par exemple, les frais de déplacement pour les conférences régionales, etc.).
  
- *Soutien programmatique exceptionnel* pour les coalitions souffrant de déficits de financement démontrables qui échappent à leur contrôle et les empêchent de tirer parti des efforts de la mise en œuvre passée.

Traditionnellement, les réaffectations de fonds de base ont été faibles en nombre et en montant. La capacité du secrétariat à fournir des fonds de base et l'importance des fonds disponibles sont en fin de compte influencées par l'environnement de financement global, ainsi que par la capacité opérationnelle restreinte du secrétariat pour la gestion et l'administration des sous-subsidations.

**2.2. Critères d'éligibilité :** les décisions relatives à la réaffectation des fonds de base sont guidées

---

<sup>2</sup> La stratégie de PCQVP s'appuie sur la consultation des membres des coalitions nationales et fait l'objet de l'approbation du Conseil mondial et du Conseil d'administration de PCQVP.



par les critères suivants :

- alignement sur la stratégie mondiale de PCQVP et le plan opérationnel du secrétariat ;
- preuve que la coalition dispose de plans informés pour employer les fonds stratégiquement, avec des résultats clairs à l'esprit ;
- preuve que la coalition a essayé, mais n'a pas réussi, à collecter des fonds pour réaliser le projet, les fonctions ou les activités qui seraient soutenues par la réaffectation des fonds de base ;
- financement susceptible de déboucher sur de nouvelles possibilités de financement (par exemple, prévoir d'inviter le(s) donateur(s) à l'AGA, la collecte de fonds est une priorité pour le coordinateur national, l'impact durable du projet peut rallier de nouveaux donateurs au soutien des coalitions, etc.) ;
- la coalition adhère, ou s'efforce d'adhérer, aux principes de fonctionnement et aux normes de la coalition de PCQVP ;
- la coalition a, ou peut développer de manière réaliste, la capacité programmatique et financière nécessaire à la gestion efficace des fonds ;
- la coalition s'engage activement, ou prévoit d'utiliser les fonds pour se réengager, avec le mouvement, le secrétariat et d'autres coalitions.

**2.3. Processus :** le secrétariat de PCQVP considère les réaffectations des fonds de base dans le cadre de son processus budgétaire annuel, en évaluant la disponibilité des fonds et l'alignement des possibilités de subventions sur le plan opérationnel du secrétariat. Les coalitions peuvent signaler les demandes de soutien dans leurs interactions avec le personnel du Secrétariat, en exposant clairement leur demande et son alignement sur les objectifs et les critères mentionnés ci-dessus. Les décisions finales portant sur la réaffectation des fonds de base relèvent exclusivement du secrétariat ou, le cas échéant, des organes directeurs de PCQVP<sup>3</sup>. Les coalitions qui reçoivent des subventions de base s'engagent à utiliser les fonds en toute transparence par rapport aux priorités et aux calendriers convenus, et à rendre compte en temps utile de la partie narrative (avancées, enseignements et résultats) et de la production des états financiers au secrétariat.

### 3. SOUTIEN À LA COLLECTE DE FONDS MENÉE PAR LES COALITIONS

**3.1 Définition :** en règle générale, les coalitions de PCQVP collectent la plupart de leurs ressources de manière autonome et sans le soutien du secrétariat. Dans certaines circonstances, le secrétariat peut étendre ses conseils techniques à la collecte de fonds réalisée par les coalitions si cela augmente la probabilité d'obtenir un financement et permet aux coalitions de compter sur le soutien des donateurs de manière indépendante dans le temps. Le soutien à la collecte de fonds

---

<sup>3</sup> Le Conseil d'administration de PCQVP approuve le budget de PCQVP sur une base annuelle, tandis que le Conseil mondial de PCQVP et le Comité de pilotage pour l'Afrique fournissent des orientations sur les priorités stratégiques du mouvement.



par les coalitions peut inclure, mais sans s'y limiter : des conseils sur la présentation des demandes de financement, des présentations aux donateurs potentiels, l'examen des projets de propositions ou la participation à des réunions avec les donateurs pour faire avancer le dossier de financement. En cas de succès de la collecte de fonds, les coalitions sont généralement responsables de la mise en œuvre des projets qui en résultent de manière indépendante, sans soutien spécifique de la part du secrétariat. Par conséquent, contrairement à la collecte de fonds conjointe, aucun financement ne transite par le secrétariat (c'est-à-dire que tout le financement est acheminé du donateur à la coalition). Cependant, il arrive que des donateurs et/ou des coalitions demandent (bien qu'il soit important de noter à nouveau que rien ne garantit cette éventualité) que le soutien du secrétariat aille au-delà de la collecte de fonds pour englober le soutien à la mise en œuvre du projet approuvé. Dans ce cas, les attentes concernant le soutien du secrétariat et les coûts associés (par exemple, le temps de travail du personnel ou les fonds de déplacement pour soutenir la mise en œuvre du projet) doivent être clarifiés et approuvés à l'avance par le secrétariat, la coalition bénéficiaire des fonds pour la coalition et le donateur.

**3.2 Critères d'éligibilité :** les décisions à propos du soutien du secrétariat à la collecte de fonds menée par la coalition sont guidées par les critères suivants :

- le secrétariat a la capacité pour fournir le soutien demandé en vue de la collecte de fonds ; si la coalition et/ou le donateur s'attendent à ce que le secrétariat soutienne également la mise en œuvre, cela dépend de la capacité du secrétariat et de l'établissement de protocoles de communication ouverts et actifs sur l'avancement du projet pour permettre au secrétariat d'apporter un soutien efficace ;
- alignement de la portée de la collecte de fonds sur la stratégie mondiale ;
- la coalition a, ou peut raisonnablement développer, une capacité programmatique et financière suffisante pour absorber le financement et mener à bien le projet proposé ;
- preuve que la coalition a besoin du soutien du secrétariat pour réussir sa collecte de fonds ;
- preuve de l'existence de plans clairs d'utilisation stratégique des fonds, avec des résultats clairs à l'esprit ;
- preuve que la coalition souffre d'un déficit de financement avéré qui l'empêche de mener des travaux importants ;
- la coalition adhère, ou s'efforce d'adhérer, aux principes de fonctionnement et aux normes de la coalition de PCQVP ;
- preuve que la collecte de fonds pourrait conduire à un partenariat à long terme entre un donateur et une coalition.

**3.3 Processus :** les coalitions peuvent demander au secrétariat un soutien technique pour leur collecte de fonds, en précisant clairement le type de soutien dont elles ont besoin et l'alignement de la demande sur les critères mentionnés ci-dessus. Il est important de noter que toute présentation de demande ne garantit pas l'obtention d'un soutien, car le secrétariat doit gérer



**PUBLIEZ CE QUE  
VOUS PAYEZ**

l'appui à la collecte de fonds, ainsi que ses autres fonctions. Si la coalition et/ou le donateur s'attendent à ce que le secrétariat participe à la mise en œuvre, cela doit être clairement indiqué avant l'approbation du financement. Lorsque le secrétariat peut de manière réaliste apporter son soutien à la mise en œuvre, tous les coûts connexes (par exemple, le temps de travail du personnel du secrétariat ou les frais de déplacement) doivent être pris en compte et comptabilisés. En outre, des protocoles de communication clairs doivent être établis avec la coalition pour permettre au secrétariat de jouer efficacement son rôle de soutien.

### **Transparence**

À partir de 2017, le secrétariat suit et publie dans ses comptes annuels audités la partie de son budget qui est reversée aux coalitions, soit à la suite d'une collecte de fonds conjointe, soit parce qu'il a pris la décision de réaffecter une partie de ses fonds de base. Les informations divulguées comprennent le nom de l'organisation de la coalition PCQVP bénéficiaire des fonds et le montant réaffecté en livres sterling. Les rapports peuvent être consultés sur le [site Web](#) de PCQVP.

### **Retours d'information**

Cette politique est un document évolutif et sera mise à jour périodiquement pour refléter les leçons et les nouvelles pratiques. Les coalitions sont encouragées à faire part de leurs commentaires au personnel du secrétariat.



## Annexe 1 : Critères d'éligibilité

Cette annexe donne aux coalitions PCQVP quelques exemples des aspects et des questions principalement pris en compte par le secrétariat pour évaluer les critères d'éligibilité et, donc, pour accorder tout type d'assistance décrit dans la présente politique. Le secrétariat est conscient que les capacités ne sont pas toutes les mêmes au sein du réseau PCQVP et que certaines coalitions pourraient ne pas satisfaire instantanément tous les critères. C'est pourquoi il adopte une approche flexible qui tient compte des possibilités de renforcement des capacités des coalitions alors qu'une assistance ou des fonds leur sont accordés. Par exemple, les projets de collecte de fonds conjointe sont généralement conçus de manière à y intégrer des opportunités de renforcement des capacités et d'apprentissage qui permettent aux coalitions et au secrétariat de développer les capacités, de recruter davantage de personnel et/ou de partager les enseignements tirés de la mise en œuvre avec les autres coalitions.

Par ailleurs, le secrétariat vise à jouer son rôle de renforcement du mouvement en étudiant activement comment financer, grâce aux collectes de fonds conjointes, plusieurs coalitions au sein d'une même coalition PCQVP qui, ensemble, apportent les savoir-faire complémentaires indispensables au succès des projets financés. Par exemple, certains projets de collecte de fonds conjointe pourraient nécessiter d'établir des partenariats avec plusieurs coalitions qui travaillent sur différents thèmes liés à la subvention du bailleur ou qui peuvent apporter des compétences complémentaires cruciales pour la réussite du projet (ex : capacités de plaidoyer, expérience de la recherche, etc.).

Dans tous les cas, l'étude des possibilités de financement des coalitions de PCQVP prendra en compte les capacités du secrétariat à superviser la gestion des fonds et à apporter un soutien continu, ainsi que la capacité du financement concerné à contribuer à la pleine mise en œuvre de la stratégie de PCQVP. Nous encourageons les coalitions à se familiariser avec les documents stratégiques actuels de PCQVP : la [Vision 2025](#) et le [plan opérationnel 2020-2022](#) du secrétariat, ainsi qu'avec ces critères.

### 1. Collecte de fonds conjointe

- **Absence de concurrence pour les ressources** : Existe-t-il des preuves que la/le(s) coalition(s) ne peu(ven)t pas accéder au financement sans l'intervention du secrétariat ? La possibilité de financement concerne-t-elle deux pays ou plus ? L'intervention du secrétariat est-elle essentielle, ou apporte-t-elle une valeur ajoutée évidente, afin de pouvoir satisfaire aux exigences du bailleur (ex : expérience de la gestion de projet, capacités financières existantes, capacité à satisfaire de lourdes exigences de diligence raisonnable, capacité à réaffecter les fonds, etc.) ?





- **Alignement stratégique** : La possibilité de financement est-elle alignée sur le plan opérationnel du secrétariat et, plus particulièrement, sur la réalisation de ces six fonctions centrales (coalitions efficaces, réseau efficace, partenariats efficaces, plaidoyers connectés, plaidoyers coordonnés et campagnes) ? Est-elle alignée sur le plan de développement de PCQVP et sur les principes qui sous-tendent la collecte de fonds par le secrétariat ? Permettrait-elle de mieux financer certains aspects de la stratégie qui sont actuellement sous-financés ? Cette opportunité de financement aboutirait-elle, ou ouvrirait-elle la porte, à d'importants nouveaux partenariats avec le bailleur et à un soutien financier de longue durée ?
- **Pertinence vis-à-vis de la possibilité de financement** : La coalition est-elle présente dans un pays jugé prioritaire par le bailleur ou éligible dans le cadre d'un appel à propositions ? La coalition travaille-t-elle sur des thèmes qui sont pertinents pour l'appel à propositions et la stratégie de PCQVP ? Si la coalition n'a encore jamais travaillé sur ces thèmes, existe-t-il des preuves d'une justification stratégique expliquant pourquoi elle envisage de travailler dorénavant sur ces thèmes ?
- **Principes opérationnels et normes de coalition de PCQVP** : La coalition adhère-t-elle aux principes opérationnels et aux normes de coalition de PCQVP (reportez-vous au [Manuel de gouvernance](#) de PCQVP pour plus d'informations) ? En particulier, fait-elle preuve d'honnêteté et de transparence dans ses interactions avec les autres coalitions et le secrétariat ? S'est-elle dotée de structures de gouvernance qui garantissent la participation et minimisent les conflits d'intérêts ? Là où elle ne parvient pas à honorer certains principes et normes, la coalition prend-elle des mesures concrètes et visibles pour combler ces lacunes ?
- **Participation active au sein du mouvement** : La coalition a-t-elle soutenu activement ou dirigé des campagnes ou des recherches ayant contribué à notre stratégie ? A-t-elle ouvert un dialogue stratégique avec les médias et les décideurs pour faire avancer les objectifs du mouvement ? La coalition partage-t-elle les connaissances, les informations et les ressources issues de son travail avec le secrétariat, les représentants des organes de gouvernance et les autres coalitions nationales ?
- **Capacité d'absorption et de gestion de projet de la coalition** : La coalition dispose-t-elle d'un véritable avantage comparatif et d'une expertise éprouvée sur le thème de la subvention du bailleur ? Les membres de la coalition qui seront chargés de la réaffectation des fonds possèdent-ils des capacités de programmation suffisantes, y compris de personnel doté de l'expertise et des compétences requises ? Les membres de la coalition qui seront chargés de la réaffectation des fonds possèdent-ils des systèmes de gestion financière et d'audit qui satisfont aux exigences du bailleur ; et de capacités démontrées à satisfaire, de manière réactive et dans le respect des délais, aux exigences du bailleur en matière d'exécution du projet et de reporting ? Lorsqu'aucun des membres de la coalition n'apporte à lui seul toutes les capacités requises, existe-t-il des possibilités que plusieurs membres de la coalition travaillent ensemble pour apporter une expertise complémentaire ? Et/ou existe-t-il des possibilités de forger des partenariats avec d'autres organisations (y compris des organisations alliées qui ne sont pas



nécessairement des membres) disposant de l'expertise recherchée ?

- **Capacité d'absorption du secrétariat** : Le secrétariat possède-t-il suffisamment de capacités de programmation et financières pour gérer la réaffectation des fonds et coordonner la mise en œuvre du projet ? Peut-il raisonnablement renforcer ses capacités en recrutant de nouveaux membres du personnel, ou en formant le personnel existant, avec des financements supplémentaires ? Faut-il mettre en place de nouveaux systèmes et processus pour gérer la subvention, et peuvent-ils raisonnablement être mis en place ?

## 2. Réaffectation des fonds de base

- **Alignement stratégique.** La subvention est-elle alignée sur le plan opérationnel du secrétariat, et plus particulièrement la réalisation de ses six principales fonctions (coalitions efficaces, réseau efficace, partenariats efficaces, plaidoyers connectés, plaidoyers coordonnés et campagnes) ? Cette subvention viendrait-elle appuyer certains aspects de la stratégie qui sont actuellement sous-financés ?
- **Existence de plans clairement définis** : Les plans d'utilisation des fonds sont-ils définis de manière claire et stratégique ? Sont-ils axés sur la réalisation des résultats ? Les plans ont-ils été clarifiés dans une note conceptuelle ?
- **Existence de déficits de financement au-delà du contrôle de la coalition.** Existe-t-il des preuves que la coalition est entrée en contact avec des bailleurs potentiels mais qu'elle n'a pas été en mesure de lever des fonds pour le projet et les activités qui seront financés par les fonds de base ? La coalition opère-t-elle dans un contexte pays où les opportunités de financer des activités sur la gouvernance du secteur extractif sont faibles, voire nulles ?
- **Les fonds pourraient aider à obtenir davantage de financements** :
  - Lorsque le soutien financier est destiné aux fonctions centrales : Le financement des fonctions centrales peut-il être utilisé pour faciliter l'accès à de nouvelles possibilités de financement ? Par exemple, lorsque le financement est destiné à une assemblée générale annuelle, est-ce judicieux et est-il prévu d'inviter les bailleurs à bâtir une relation de confiance et des réseaux ? Si le financement est destiné à la révision d'un plan de plaidoyer, sait-on déjà quels bailleurs seront contactés pour financer le nouveau plan de plaidoyer ? Si le financement contribuera aux coûts d'un coordinateur national, la collecte de fonds est-elle l'une des grandes priorités de ce poste ? Et est-ce que des priorités et des objectifs de collecte de fonds ont été fixés pour le titulaire de ce poste ?
  - Lorsque l'assistance financière est destinée à des activités programmatiques : existe-t-il des éléments indiquant qu'un impact supplémentaire pourrait rallier de nouveaux bailleurs pour financer la coalition ? Est-il envisagé de travailler avec les bailleurs dans le cadre de la mise en œuvre du projet de manière à les motiver à financer d'autres activités à l'avenir ?
- **Principes opérationnels et normes de coalition de PCQVP** : La coalition adhère-t-elle aux principes opérationnels et aux normes de coalition de PCQVP (reportez-vous au [Manuel de](#)



gouvernance de PCQVP pour plus d'informations) ? En particulier, fait-elle preuve d'honnêteté et de transparence dans ses interactions avec les autres coalitions et le secrétariat ? S'est-elle dotée de structures de gouvernance qui garantissent la participation et minimisent les conflits d'intérêts ? Là où elle ne parvient pas à honorer certains principes et normes, la coalition prend-elle des mesures concrètes et visibles pour combler ces lacunes ?

- **Participation active au sein du mouvement.** La coalition a-t-elle soutenu activement ou dirigé des campagnes ou des recherches ayant contribué à notre stratégie ? La coalition partage-t-elle les connaissances, les informations et les ressources issues de son travail avec le secrétariat, les représentants des organes de gouvernance et les autres coalitions nationales ? Si la coalition n'a pas participé activement au moment ces derniers temps, existe-t-il des preuves que le financement sera utilisé pour développer les fonctions centrales qui lui permettront de se réengager au sein du mouvement ?
- **Capacité d'absorption et de gestion de projet de la coalition :** Les membres de la coalition qui seront chargés de la réaffectation des fonds possèdent-ils des capacités de programmation suffisantes, y compris de personnel doté de l'expertise et des compétences requises ? Les membres de la coalition qui seront chargés de la réaffectation des fonds possèdent-ils des systèmes de gestion financière et d'audit qui satisfont aux exigences minimales du secrétariat ? Là où il existe des carences dans les capacités de programmation ou financières, quel type d'appui serait nécessaire pour exécuter le projet et les activités ? Le secrétariat ou une organisation partenaire peut-il/peut-elle raisonnablement apporter cet appui ?

### 3. Soutien aux collectes de fonds dirigées par la coalition

- **Alignement stratégique :** La possibilité de financement qu'il est demandé au secrétariat de soutenir est-elle alignée sur les quatre objectifs stratégiques de la Vision 2025 et sur les thèmes de travail connexes ? Est-elle alignée sur les principes de collecte de fonds du secrétariat (ex : aucun financement provenant du secteur de l'extraction) ? Permettrait-elle de mieux financer certains aspects de la stratégie qui sont actuellement sous-financés ?
- **Besoin démontré d'un appui à la collecte de fonds.** Existe-t-il des éléments indiquant que le soutien apporté à la coalition augmentera la probabilité d'obtenir les financements du bailleur ? Le secrétariat peut-il compléter la propre capacité de collecte de fonds de la coalition ? Sur quels aspects particuliers de la collecte de fonds la coalition a-t-elle besoin de soutien (ex : examen de l'ébauche de proposition ou de certains aspects de celle-ci, préparation de l'argumentaire avant une réunion avec le bailleur, soutien durant la réunion avec le bailleur pour expliquer pourquoi nous sollicitons ce financement, etc.) ?
- **Existence de plans clairement définis :** La coalition a-t-elle défini clairement des plans stratégiques pour la possibilité de financement poursuivie ? Ces plans sont-ils axés sur la réalisation de résultats clairement définis ? Les priorités de collecte de fonds de la coalition sont-elles exposées dans une proposition, une note conceptuelle ou un plan de plaidoyer ?



- **Existence de déficits de financement** : Existe-t-il des éléments indiquant que la coalition souffre de déficits de financement démontrés qui l'empêchent de conduire des activités importantes ? Si la coalition dispose d'une base de financement solide, y a-t-il d'autres raisons stratégiques qui justifieraient que le secrétariat soutienne ses efforts de collecte de fonds ?
- **Le soutien apporté pourrait aider à obtenir davantage de financements** : Existe-t-il des éléments indiquant que l'opportunité de financement poursuivie par la coalition pourrait aboutir, ou ouvrir la porte, à un partenariat de longue durée avec le bailleur concerné ? Inversement, est-il à craindre qu'il s'agisse d'une opportunité de financement ponctuelle et limitée dans le temps (auquel cas elle ne serait pas forcément une priorité) ?
- **Principes opérationnels et normes de coalition de PCQVP** : La coalition adhère-t-elle aux principes opérationnels et aux normes de coalition de PCQVP (reportez-vous au [Manuel de gouvernance](#) de PCQVP pour plus d'informations) ? En particulier, fait-elle preuve d'honnêteté et de transparence dans ses interactions avec les autres coalitions et le secrétariat ? S'est-elle dotée de structures de gouvernance qui garantissent la participation et minimisent les conflits d'intérêts ? Là où elle ne parvient pas à honorer certains principes et normes, la coalition prend-elle des mesures concrètes et visibles pour combler ces lacunes ?
- **Participation active au sein du mouvement** : La coalition a-t-elle soutenu activement ou dirigé des campagnes ou des recherches ayant contribué à notre stratégie ? A-t-elle ouvert un dialogue stratégique avec les médias et les décideurs pour faire avancer les objectifs du mouvement ? La coalition partage-t-elle les connaissances, les informations et les ressources issues de son travail avec le secrétariat, les membres des organes de gouvernance et les autres coalitions nationales ?
- **Capacité d'absorption et de gestion de projet de la coalition** : La coalition dispose-t-elle de capacités de programmation suffisantes, y compris du personnel doté de l'expertise et des compétences requises, afin d'exécuter le projet pour lequel elle collecte des fonds ? A-t-elle mis en place des systèmes de gestion financière et d'audit qui satisfont aux exigences minimales du bailleur ? Si elle souffre de carences dans certains domaines, le financement peut-il être utilisé pour renforcer ses capacités ?
- **Capacité d'absorption du secrétariat** : Le secrétariat a-t-il les capacités et la disponibilité nécessaires pour apporter le soutien sollicité à la collecte de fonds ? Si la coalition et/ou le bailleur demande également au secrétariat de soutenir la mise en œuvre du projet financé, le secrétariat a-t-il raisonnablement les capacités et la disponibilité de le faire ? Le secrétariat pourrait-il récupérer les coûts encourus en appui à la mise en œuvre ? L'expérience passée démontre-t-elle que la coalition communiquera de manière ouverte et proactive à propos des progrès du projet pour permettre au secrétariat de jouer efficacement son rôle de soutien ?